



Conseil exécutif 2023-2024
L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke
Réunion #12 - Été 2023
Mardi le 1er août 2023
Université de Sherbrooke - A8-248

Code de couleurs pour ordre d'importance/urgence:

- : Urgent (réponse nécessaire pour cette semaine)
- : Moyennement urgent (Il faut en parler au moins au courant de la semaine)
- : Important, mais pas urgent (Ça peut attendre, mais il faut en parler)
- : Ne nécessite pas notre attention tout de suite.

Présent.es:

Rose Beauséjour
Cassy Dunaj
James-William Caron
Frédérique Savard
Béatrice Gauthier
Émei Côté
Mathieu Saadé
Dounya El Jabiri
Michael Godin

Observateur.rices:

Gabriel Massussi
Marie-Éloïse Lajoie
Franck Tatoum (arrive à 16h35)
Hugo Dieujuste

Marc-Antoine Lessard (arrive à 16h40)

Maria Clara Chiara (arrive à 16h45)

Romane Poirier-Lévesque (arrive à 16h50)

Adèle Leblanc (arrive à 16h50)

1. Ouverture de la séance

Rose Beauséjour déclare l'ouverture de la séance à 16h31.

2. Désignation du praesidium

James-William Caron propose Rose Beauséjour à la présidence, Frédérique Savard, et Mathieu Saadé au secrétariat.

Béatrice Gauthier appuie.

AU.

3. Adoption de l'ordre du jour

Béatrice Gauthier propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Frédérique Savard appuie.

AU.

4. Adoption des procès-verbaux

Béatrice Gauthier propose l'adoption du procès-verbal de la rencontre du 25 juillet 2023.

James-William Caron appuie.

AU.

5. Tour de table

6. Suivi des dossiers en cours

6.1 Carte de crédit

Dounya El Jabiri : J'ai eu mes conversations avec la comptable. Pas de problème au niveau comptabilité. Il va juste falloir aller en CA pour les procédures pour quel contrôle on peut mettre en place pour le suivi de la carte de crédit.

Frédérique Savard : Le CA n'avait pas demandé qu'on trouve des propositions pour les moyens de contrôle.

Dounya: Non c'est pas le CA, on a discuté en CE. La proposition était de me mandaté de discuter avec la comptable et elle m'a dit d'aller en CA.

Frédérique Savard propose que Dounya El Jabiri aille au CA pour voir quelles procédures de contrôle il va falloir adopter.

Mathieu Saadé appuie

James William Caron : Moi je pense qu'avant de l'envoyer au CA on devrait discuter de c'est quoi une bonne mesure de contrôle. Le CA est là pour approuver ou désapprouver pas pour nous amener des idées.

Dounya El Jabiri : Très bonne idée. Pour les mesures de contrôle, il est sûr que ce doit être entre les gens signataires (Rose, moi et James). Il va falloir changer les RGS si ce serait un différent type de contrôle, donc il est mieux d'adopter la stratégie de James. D'apporter au CA la même procédure qu'il y a pour les dépôts direct, soit une signature autre que la trésorerie.

James-William Caron propose que Rose, Dounya et lui-même abordent la question de la carte de crédit et pensent à des mesures de contrôle qui seront présentées au prochain CA.

Frédérique Savard appuie.

6.2 Bénévoles Méthodes juristes

Rose Beauséjour : Hugo et moi devons envoyer une liste de bénévoles avant le 7 août. Pour le moment nous sommes 4 bénévoles. Il nous manquera des bénévoles pour compléter le tout. si vous êtes dispos, matin ou après-midi, s'il vous plaît remplir le forms.

6.3 Transition (poste double)

Rose Beauséjour : La session d'automne approche. Hugo prend ma place, Érika prend la place de Béatrice. On va devoir essayer de mettre en place quelques procédures pour que ce soit smooth. Est-ce qu'on veut se donner une date précise pour la transition ?

Hugo Dieujuste: Je pense que ce serait une bonne idée que quand les premières années seront là, je serai en poste.

Frédérique : Je pense qu'on devrait y aller avec le début de session au calendrier

Béatrice Gauthier : Les cours de méthode de juriste commencent le 21, le cocktail de la rentrée, le 22 et les cours d'introduction au droit commencent le 23. La transition sera donc déjà amorcée le 22 au cocktail de la rentrée,

James William Caron : Est-ce qu'une fois vous ne seriez plus en poste vous allez quand même travailler en équipe ?

Béatrice Gauthier : Oui, c'est certain.

7. Dossiers internes

7.1 Partenariat Redbull

Mathieu Saadé: Cassy m'a transféré un courriel, de ce que j'ai compris, c'est une étudiante de la faculté, mais elle représente RedBull. On va avoir une rencontre jeudi ou vendredi pour parler d'un partenariat, mais ça ne serait pas un partenariat exclusif je tiens à le préciser. Rien de coulé dans le béton, on se voit sur le campus pour en parler.

Émei Côté: Moi j'ai un malaise avec Red Bull sachant que ce n'est pas super pour la santé. Donc, peut-être faire aussi de la sensibilisation pour dire la modération comme avec l'alcool ou qqch.

Béatrice Gauthier: Question, on n'a pas déjà Guru comme partenaire?

Frédérique Savard: Dans le cahier de position de l'AGED ça dit qu'on est en faveur d'un partenariat avec Guru, mais c'est pas exclusif donc si on fait un partenariat on pourra regarder pour changer le cahier de positions, je crois que ça ne devrait pas être problématique. Et aucun partenariat n'a lieu actuellement avec Guru donc ça pose pas problème.

Dounya El Jabiri : Guru c'est pas plus santé que Redbull juste comme point d'information. La caféine juste en général c'est pas super santé. D'une façon ou d'une autre, on ne peut pas 100% promouvoir la santé.

Émei Côté : Les gens qui en prennent savent que c'est pas bon. Je ne dis pas de ne pas faire de partenariat c'est juste de faire un petit rappel de faire attention.

Franck Tétoum : Je sais que dans les années passées il y avait eu des discussions à ce sujet. Je vous conseille d'en parler avec Josée Chartier.

James William Caron: Quand tu parles de partenariat, est-ce un partenariat impliquant directement l'AGED? Sinon un peu comme RedBull pour les intégrations, c'est eux qui ont répondu first ça la donner un avantage pour les comités d'avoir un meilleur contact. Il faudrait voir pour avoir une liberté pour les comités aussi.

Hugo Dieujuste : Est-ce que quand tu dis que c'est pas exclusif c'est que eux peuvent faire affaire avec d'autres facultés ou c'est que nous on peut pas faire affaire avec d'autres compagnies?

Mathieu Saade: Non c'est du bord qu'on est pas lié à eux exclusivement.

8. Dossiers externes

9. Dossiers financiers

9.1 Défilé de mode

Franck Tetouom : Nous on voulait venir vous voir parce que suite à la décision qui a été prise il y a deux semaines dernière on voulait venir présenter nos points à nous aussi. On pense qu'il y a eu des malentendus entre le CE et le comité de l'année dernière. Nous l'année dernière on avait reçu une subvention de 7 000\$. Une subvention ce n'est pas quelque chose

que tu donnes et que tu demandes de rembourser, c'est une subvention. Nous en tant que tel on avait pas de charge quant à la réservation du Granada et toutes ces choses-là. Nous, depuis le 29 mars 2023 on avait déjà dit à la CALACS ce qu'on allait leur remettre et à tous nos commanditaires et toutes les personnes qui ont participé à l'évènement. Maintenant non seulement on aurait une rupture de contrat et bris de promesse mais en plus de ça l'image du comité et de l'AGED serait ternie. C'est aussi que ça ne se fait pas.

Dounya El Jabiri : Pour débiter, je comprends totalement ce que vous dites. Il y a eu de la mauvaise communication entre la transition de la trésorerie. Dans cette transition, on apprend comment l'AGED fonctionne et je vais vous expliquer comment. L'argent offert par l'AGED est un déficit et non un don au départ. Si on donnait l'argent dès le départ, les comités pourraient faire le minimum et brûler tout le financement. La raison est la suivante: si l'AGED décide de donner l'Argent de premier coup, cela peut engendrer le fait que les comités ne vont pas chercher des cotisations externes. Les comités croient ainsi qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent avec l'argent, et ainsi ne vont pas chercher des commandites nécessairement. Les deux comités ensemble n'avaient pas fait de demande de subventions, puisqu'il n'était pas créé au jour de la commission budgétaire, le montant octroyé était sur la base des montants qui avaient été donnés l'année précédente. Le montant de 3500\$ était basé sur aucune demande de subvention puisque le comité a été constitué par la suite et était sur la base de revenus-dépense et l'argent de l'AGED devait servir à pallier un gap. Historiquement, aucun don n'a été fait par défilé de mode, d'où présentement notre confusion par rapport à l'argent octroyé par le comité. c'est pour ça que lorsque l'ancien trésorier est venu me parler du don, j'ai trouvé cela plus juste de solliciter l'opinion des autres membres du CE, puisque je trouvais que je ne pouvais pas prendre cette décision seule, à savoir si on prenait leur budget ensemble, donc 7000\$ de défilé de mode et show ensemble ou qu'on utilise les montants total ou juste les profits.

Maria Chiara: D'une part, justement tu dis que tu voulais consulter les gens pour ne pas prendre la décision toute seule. Je comprends que vous êtes le CE et que c'est dans vos mains de prendre la décision. Mais je trouve ça absurde que les gens qui ont pris la décision ne sont même pas des gens qui l'ont vécu avec nous, vous ne nous avez pas consultés. D'autre part ça reste que le trésorier de l'an passé a accepté cette subvention. Cette subvention a été utilisée pour couvrir toutes nos dépenses, nous avons fait l'effort de rentrer dans ce montant pour que tous les revenus aillent au CALACS. Il faut comprendre aussi que votre système de déficit n'a jamais fonctionné pour un comité qui a pour objectif d'amasser des fonds. C'est sûr que si on fait une bonne job, on a cet argent-là. C'est comme si si on fait une bonne job, c'est là qu'on doit remettre cet argent-là. Frank a parlé à la coordonnatrice de l'an passée et eux aussi ont fait moins d'argent que ce qui a été subventionné. Avoir su on se saurait organisé différemment, on aurait peut-être pris un endroit qui coûte moins cher.

Rose Beauséjour: Maria, ça on est tout à fait d'accord avec toi, et il va y avoir une modification des RG à ce sujet. D'un côté, si on reprend l'argent, ça revient à ce que les comités doivent s'auto suffir, mais de l'autre côté, si on donne toujours les montant de dépense, c'est l'AGED qui va payer pour les comités qui se donnent pas autant que les autres.

Maria Chiara : Est-ce qu'il y a un comité à qui vous donnez de l'argent?

Dounya El Jabiri : Le comité Casino et Promo ne reçoivent rien, car ils sont autosuffisants depuis plus de 5 ans. On ne donne pas de l'argent aux comités, on leur permet plutôt un déficit s'ils ont besoin. Donc, c'est sur cette base qu'on a adopté la décision du PV contesté. Mais, on ne donne jamais d'argent à un comité. Il faut toujours une reddition de compte pour les subventions et la le comité pris pour acquis que c'était un don. En plus d'avoir suffisamment pour un don. C'était sur cette base que la décision en CE il y a deux semaines a été prise. Le comité a le droit d'utiliser cet argent en déficit. S'ils n'ont pas assez d'argent, ils peuvent piger dans cet argent-là. Mais ce n'est pas de l'argent donné. Quand le budget est adopté, ce n'est pas l'AGED qui donne de l'argent et vous faites ce que vous voulez. Je veux qu'on arrête d'utiliser ce terme.

Franck Tetouom : Moi pour de vrai je comprends ce que tu veux amener mais on est ici parce qu'on a promis quelque chose et on a dit quelque chose alors on ne veut pas diminuer notre relation même s'il y a un vide juridique. Une subvention selon Google n'est pas remboursable. Je tiens à rappeler que vous avez vu le défilé qu'on a investi dedans pis ça reste que autre le travail qu'on fait on trouve ça plate que c'est comme si on dit que l'argent de l'AGED était mal investi. L'ancien trésorier a tout vu les messages chat ou même les courriels. Tout l'argent qui avait été ramassé par un ancien pv était remis à une association dans le passé.

dounya m'a écrit pour dire qu'à la fin de 2022-2023 est de ... et maintenant ...

Gabriel Massussi : Je veux juste mettre l'emphase sur le fait qu'on a reçu l'information que le virement allait être fait et que tout était beau et comme on l'avait compris. On a eu l'accord et le fait qu'on revienne sur cette décision-là, ça gâche un peu l'image qu'on projette auprès du CALACS et de nos commanditaires. Ça fait plusieurs mois qu'ils attendent l'argent et je les comprends un peu à bout. Et oui peut-être qu'il n'y a jamais eu de don, mais cette année on a réussi à ramasser de l'argent. Et je crois que même avec un vide juridique on ne peut pas revenir sur tout ce qui a été fait. Beaucoup de commanditaires faisaient le don/commandite car ils savaient que 100% allait au CALACS et non au défilé. Et avoir su avant, on aurait fait ça autrement, je veux juste pas qu'il y ait des problèmes avec les commanditaires qui affectent le comité cette année.

Rose : Vos commanditaires ont fait un don directement à CALACS et non pour commanditer le défilé?

Gabriel : L'objectif était de contribuer à monter l'événement pour que l'argent soit à CALACS au final.

Dounya El Jabiri: Les courriels mentionnent aux commandites que c'est pour l'organisation de l'événement qui avait pour but d'amasser des dons pour CALACS, pas directement un don pour CALACS.

Maria Chiara : Considérant que j'ai amassé la grande majorité des fonds. On les a sollicités pour un don et non pour une subvention d'évènement. Et imaginez on aurait dit "faites un don sinon l'AGED va nous enlever nos fonds" on aurait quand même terminé avec autant de sommes.

Romane Poirier Lévesque : Moi rapidement, on a vendu au-dessus de 300 billets, au-dessus de 30 commanditaires, 15 boutiques qui nous ont prêté des vêtements. C'était toutes des ententes. Je pense qu'on a tous fait le cours d'obligations 1. Avec cette décision du CE on vient juste violer ces ententes-là. À ce stade-ci, ça ne se fait pas briser un contrat de même.

Rose Beauséjour : La décision peut être révisée à tout moment. On comprend votre point. Mais on voulait vous expliquer les procédures habituelles de l'AGED. On veut s'assurer qu'on ne se retrouve pas dans la même situation dans le futur.

Frédérique Savard : Moi c'est juste est-ce que vous avez eu l'accord de quelqu'un du CA pour annoncer le 10 000\$? Parce que sinon le contrat ne lie pas l'AGED du tout. S'il n'y a pas eu de confirmation, pas l'autorisation de personne, vous auriez pu promettre un montant et nous devons le respecter j'ai de la misère avec ça.

Franck Tetouom : L'ancien trésorier est sur tous les courriels et depuis le 29 mars il est au courant. Il est sur le CA avec son poste. Il était au courant de tout ce qui se passait alors je suis un peu perplexe. On avait un membre du CA qui voyait toutes nos communications.

Rose Beauséjour : Nous dans les courriels qu'on a vu c'est qu'on a amassé une somme, il n'y a pas de somme exacte mentionnée. Dans le sens que c'était pas écrit un don ?

Franck Tétoum: On a dit que c'est pour la CALACS. On a fait un post sur les réseaux sociaux où nous avons 10 000\$ et même des courriels avec eux. J'ai envoyé un courriel à ceux qui ont payé les billets. Ça s'est échelonné sur plusieurs mois et on trouve que ça sort de nul part qu'aujourd'hui, on change tout quand on a eu des approbations avec un membre du CE/CA.

Dounya El Jabiri : Je comprends absolument votre situation, je ne veux pas non plus que le comité en soit paraisse moins bien pour CALACS ou au nom de toutes personnes qui ont contribué à l'évènement. Juste à titre informatif, les courriels des membres du CE sont transférés d'année en autre. Les seuls courriels que j'ai vu dans la boîte de trésorerie c'est lié au Granada et aucun autre commanditaire. Je comprends que vous trouvez que l'argent aurait dû être envoyé plus tôt. Ce n'était pas de notre responsabilité en tant que CE actuelle, mais bien le CE de l'année passée, moi je ne peux pas toucher à l'exercice de l'année passée. J'ai fait seulement ce qui m'a été confié de faire et ce qui est en mon pouvoir de faire. Je vais revenir sur le point de Romane qui a dit que c'était un gros évènement, environ 300 billets vendus. Je reprend l'exemple de Casino, 280 billets vendus. C'Est aussi un projet de grande envergure qui demande énormément de fonds, mais ils ne reçoivent rien de l'AGED car ils sont autosuffisants. Ils ont assez pour même faire un don par la suite. Je trouve que la difficulté avec la situation actuelle est la façon que vous avez approché les commanditaires en leur mentionnant que le montant qu'il contribue était un don et que c'était l'argent de l'AGED qui servait pour organiser votre évènement.

Romane Poirier Lévesque : C'est juste que je ne comprend pas comment nous on est sensé de lire dans l'avenir et de savoir qu'on allait ramasser au-dessus de 10 000\$ dans une soirée et savoir qu'on aura pas besoin de subvention. On aurait pas pu approcher les commanditaires et faire la publicité autrement à cause de cela. Peut-on changer ce vide juridique pour le futur ? Je pense pas que ça paraisse mal juste pour le comité mais bien pour la faculté de droit de Sherbrooke au complet. C'est aussi pour tous les commanditaires, les professeurs, c'est toutes les personnes qui ont contribué.

Dounya El Jabiri : C'est justement le principe des demandes de subvention en début d'année, on prévoit combien on va faire en commandite et en vente de billet et combien tout va nous coûter et on demande la différence de l'AGED.

Mathieu Saadé : Vous avez parlé de l'ancien trésorier. Je crois que la situation découle de là. Vous m'avez ajouté dans la conversation et j'ai vu les échanges pour le forcer à faire le transfert et il a pris son temps ce qui nous apporte ici. J'ai parlé avec Émilien peu avant la rencontre. J'ai vu que vous lui avez demandé à plusieurs reprises pour qu'il procède au don et à chaque fois il vous disait qu'il allait le faire. Je comprends donc vos déceptions à ce niveau et il assume parfaitement sa part de blâme. Je pense que c'est important qu'on parle de ça aujourd'hui, mais je pense qu'il ne faut pas oublier que la situation sera seulement réglée en CA.

Franck Tetouom : Moi je veux savoir, Dounya tu dis que vous aviez pas votre mot à dire, mais sont sortis de ou les trois options, c'est Émilien qui vous les a donné ?

Dounya El Jabiri : Oui et c'est lui qui m'a suggéré d'aller en parler en CE.

Franck Tetouom : Dounya, dit qu'elle n'avait aucun pouvoir, mais le CE a quand même pris des décisions finales. Il n'y a eu aucun précédent avec le comité défilé de mode, la vous prenez des exemples d'autres comités, mais ils ne fonctionnent pas de la même manière.

Rose Beauséjour : Oui, par contre, l'UQAM fait la même chose que nous.

Frédérique Savard : L'UQAM fonctionne de la même manière que nous. Si les montants ne sont pas dépensés, les sommes reviennent toujours dans les coffres de l'association.

Dounya El Jabiri : Dans tous les précédents que j'ai cherché, le défilé de mode n'a jamais fait de don quelconque. C'est pour cela qu'il y a de l'argent qui est octroyé dans le budget: c'était de l'argent prêté pour l'organisation de l'évènement afin de faire profiter la communauté étudiante. Vous devriez faire des recherches sur le but premier du comité défilé de mode.

Franck Tetouom : Je tiens juste à vous rappeler que l'argent qui nous a été octroyé c'était 2022-2023, je ne comprend pas comment vous dites on va utiliser cet argent-là pour d'autres choses, pour des années d'après quand c'était de l'argent de 2022-2023.

Rose : L'argent va être utilisé pour d'autres événements. L'argent peut également être utilisé pour faire un don. L'AGED peut faire un don à CALACS.

Franck Tetouom : Néanmoins, je pense qu'on ne peut pas impacter des dons du passé pour les projets du futur.

Emei Côté: J'ai de la misère à considérer l'option de ne pas donner les montants accordés. Mais, la c'est plus le comment on utilise les parts des profits. Est-ce qu'on peut trouver une alternative qui pourrait être plus équitable entre les deux comités?

Frédérique Savard : Point d'information que je trouve pertinent venant de la part de Cassy qui ne peut ouvrir son micro présentement, après une lecture et une recherche, on remarque que selon les précédents, tous les montants dans des situations très similaires retournent à l'AGED, puis l'AGED procède ensuite à un don à l'organisme en question.

Maria Chiara: Juste pour répondre à un commentaires pour le défilé qui a jamais ramassé l'argent, je vais vous lire la définition du comité qui dit clairement que les fonds amassé étaient pour une oeuvre charitable alors personnellement lorsque j'ai voulu faire ce comité je me suis fiée à ça et c'est confondant. Je crois qu'on devrait trouver une attente mais on doit garder en tête que oui il y a eu des problèmes de communication mais ce n'est pas CALACS qui devraient être pénalisé. Je ne sais pas vous, mais je me sens mal pour eux. Ils nous demandent très souvent l'argent et je crois que pas avoir le montant qu'on leur a promis ça démontre un manque d'intégrité de notre part. Selon moi, il n'y a aucune manière de faire pour réduire le montant.

James William Caron : Je comprends vos points, je suis ouvert à repenser la décision, c'est sûr que de remettre l'argent dans les coffres c'est pour qu'on puisse avoir une pérennité dans les années. Vous avez fait l'évènement, ça a été un gros succès, on veut que cet évènement revienne. On peut trouver un compromis. Je ne pense cependant pas qu'il soit raisonnable de donner le 7 000\$ de l'AGED au complet, c'est pour la pérennité de l'avenir de l'association. Je crois qu'il est préférable que l'AGED devienne un partenaire et égalise les profits réalisés. C'est valable pour des comités comme le votre qui performe bien pour recueillir des dons.

Franck Tetouom: Là présentement, je comprends qu' on ne peut pas continuer à argumenter là-dessus. On ne peut pas changer ce qui a été décidé et ce qui a été dit en CE il y a deux semaines. Je pense qu'on peut au moins remettre ce que les commandites ont donné donc le 9 000 \$ quelque. Subvention - les coûts réels.

Dounya El Jabiri: Je comprends ce que tu veux dire selon vous il serait préférable d'utiliser pour vos défenses mais c'est inéquitable pour les autres comités. Je le réitère, les précédents sont importants et il faut bien savoir comment s'en occuper. Le compte est dans les 30K\$ et il faut savoir que 12K\$ va à SIMONU alors le 7K\$ est considérable selon l'argent dans le coffre alors j'appuie la proposition de James d'accoter le montant du don possible de 3K\$.

James-William Caron : En ce moment le don serait d'environ 3000, si l'AGED accote les profits, on donnerait le double soit environ 7000\$. Là on se concentre plutôt sur le fait que l'AGED accote les dépenses et on serait un partenaire autant que les autres qui ont donné. Comme ça tout le monde est gagnant dans l'histoire. Parce que ainsi, un tel problème n'est pas supposé arriver encore une fois.

Franck Tetouom: Je veux juste dire que je ne comprend toujours pas ce que James veut dire avec sa proposition. Je pense que si on veut trouver un compromis, le minimum est de remettre le même montant que les commandites ont donné de façon à respecter notre parole.

Maria Chiara : Je pense que comme je l'ai mentionné plus tôt, je vois pas qui d'entre vous voudrait écrire avec la madame du CALACS pour lui dire que finalement ce ne sera pas ça le montant qu'on donne finalement. Je pense qu'on peut trouver comme compromis qu'à la place, cette année, on peut donner le don à l'AGED pour être dans la meilleure situation, de respecter notre parole et de rembourser l'AGED.

Gabriel Massussi: Ce qui serait mieux si je comprends ça serait que vous faites un don, le CE. Je suis désolé Maria mais j'ai déjà fait des démarches pour un organisme. Je crois que la mission du comité cette année n'est vraiment pas de remettre dans l'AGED.

Rose Beauséjour : Je suis confiante que vous allez faire plus de profit pour l'événement cette année. Ça dépend de combien l'AGED va être en déficit. ???

Frédérique Savard propose que l'argent des commanditaires soit donné en don

L'argent des commanditaires était 100% avec des dons OK. Pour la vente de billets on peut splitter le montants autant que la subvention pour payer les dépenses.

Romane Poirier: Le problème avec cette proposition, les billets n'avaient pas la même valeur. Par exemple 200\$ billet VIP c'est la même chose qu'un commanditaire de 200\$.

Mathieu propose que le comité et le CE présentent conjointement au CA la proposition suivante:

L'AGED assume toutes les dépenses de l'événement et que l'ensemble des profits soit remis au CALACS

Nous pouvons imputer tout le budget de l'AGED en premier sur les dépenses et puis ensuite conserver uniquement les profits réalisés par le comité pour le don.

Profits: 9747.75\$

AGED: 7000\$

Coûts: 6099.78\$

Montant du don: 9747.75\$

Frédérique Savard appuie.

Le vote est demandé.

Mathieu Saadé : Je veux rappeler aux execs et aux membres du comité qu'on devrait respecter la parole qui a été faite envers CALACS. Je pense que Maria et les membres du comité ont soulevé comme point, comme quoi si on ne respecte pas l'entente avec CALACS, que notre image sera ternie. On parle beaucoup de la notion de précédent, mais comme on l'a déjà vu, un précédent peut être cassé horizontalement, donc par de futurs CE et en toute honnêteté, ce n'est pas vrai que la règle du précédent a toujours été respectée dans les dizaines d'années d'existence de cette instance.

Rose Beauséjour: Je suis d'accord avec le commentaire de Mathieu.

Émei Côté: Je voulais vous remercier d'avoir fait ce spectacle et de le donner à cette fondation. Merci à Gab aussi. Mon idée pour les règlements généraux est que les gros comités qui font des dons vont pouvoir être encouragés de manière monétaire.

A: 2

P: 5

C: 1

La proposition est adoptée à la majorité.

10. Dossiers académiques

11. Dossiers des activités étudiantes

11.1 Séance d'informations - comités AGED

Dounya El Jabiri: Ça a été fait l'an passé, pour éviter des problèmes et pour clarifier toutes les infos sur comment fonctionne l'AGED, on pourrait faire une rencontre avec les coordos et les trésoriers des comités de l'AGED. Si quelqu'un veut le faire avec moi signalez moi mon intérêt, mais je vais commencer à monter le tout.

Emei Côté : Dounya tu peux me rajouter puisque ça fait partie indirectement de mon rôle.

Dounya El Jabiri: Parfait c'est noté, on trouvera une date après l'AG d'automne idéalement comme ça tous les membres des comités seraient élus, incluant les VP première.

Émei Côté : Cette rencontre pourra avoir lieu vers la semaine 5 selon le calendrier des instances

Cassy Dunaj : Je voulais juste dire que sur le site de l'AGED c'est eux qui écrivent leur texte, donc si ils trouvent que ce n'est plus en lien avec leurs objectifs actuels, ils peuvent m'écrire, ce n'est pas à nous de faire ça.

12. Dossiers communication

12.1 Courriel Show d'la fac et Comité Droit notarial

Rose Beauséjour : Moi aussi on m'a demandé de faire créer des courriels au nom de comités pas à des noms personnels, il faudrait faire ça.

13. Dossiers professionnels

14. Dossiers sur l'environnement et la condition étudiante

14.1 Encore et encore la CONSIGNATION; on fait quoi avec l'argent?

Michael Godin : J'ai trouvé 4 possibilités à quoi faire avec l'argent.

1. Les comités peuvent faire des demandes pour des initiatives écologiques grâce à ce fonds. Comme une demande de subvention, mais spécifiquement pour des initiatives écologiques
2. Faire des tirages avec des objets écologiques promotionnels en lien avec l'environnement
3. Faire un mélange de 1 et de 2. Si une personne fait des demandes de subvention pour des activités écologiques, on fera des tirages avec les objets écologiques promotionnels.
4. Au lieu que le comité Droit vers l'avenir fasse une demande de subvention, leur argent proviendrait de ce fonds

James-William Caron: Moi j'aime bien la première proposition et si jamais il est pas utilisé à court terme, l'argent va s'accumuler et on pourra faire une plus grosse initiative.

Hugo Dieujuste : Moi je serais porté à joindre l'idée 1 et 4. Ça serait une sorte de petite collaboration entre le CE et le comité Droit vers l'avenir pour qu'on puisse faire des activités écolos.

Béatrice Gauthier : Moi je suis en faveur que ce soit l'idée # 4, mais que ce soit eux qui s'occupent de la gestion de la consignation si ça leur revient à 100%.

James-William Caron : Je supporte l'idée de Béatrice. Ce sont des canettes qui viennent de Promo principalement. Donc si au moins ils travaillent pour ça serait bien et on pourrait leur laisser ces fonds-là.

Frédérique Savard : Est-ce que dans le passé l'argent du comité a été utilisé à bon escient sinon ça ne sert à rien. S'il y a un fond, qui pourrait le gérer?

Michael Godin: Je sais pas encore, ça pourrait être mon poste (responsable à la condition étudiante et à l'environnement)

Dounya El Jabiri: L'argent devra être dans les comptes de l'AGED. Tu peux gérer l'argent, avec moi en intermédiaire, mais il est certain que l'argent doit rester dans les comptes de l'AGED pour garder des traces de toutes les transactions et niveau comptabilité.

Emei Côté : Moi je pense je serai plus vers le 1 parce qu'on veut encourager tout le monde. Comme on sait quand on fait des événements écoresponsables il y a des coûts, avec ces fonds on pourrait venir couvrir ces coûts.

Frédérique Savard propose que l'argent recueilli soit mis dans un fonds distinct accessible à tous les comités, mais avec une préséance pour le comité droit Vert l'avenir et que le responsable à la condition étudiante et à l'environnement gère ces fonds en partenariat avec la trésorerie.

Mathieu Saadé appuie

AU.

15. **Varia**

- Réutilisation accessoires intégrations
- Politique VACS

16. **Fermeture de la séance**

La séance est levée à 18h39.